

La transition énergétique, on en est où ?

Les communes de l'agglomération souhaitent que leur développement se réalise de manière conforme aux objectifs de la société à 2000 watts. La société à 2000 watts comprend des objectifs à la fois énergétiques et climatiques. Ces valeurs correspondent d'une part aux objectifs d'efficacité de la Stratégie énergétique fédérale 2050, et d'autre part, aux objectifs de politique climatique fixés par la communauté internationale.

La transition énergétique s'appuie sur l'augmentation du recours aux énergies renouvelables et sur une plus grande efficacité énergétique (isolation, amélioration des rendements, etc.). A l'horizon 2100, les objectifs de la société à 2000 watts sont les suivants:

- maximum 2000 watts de consommation d'énergie primaire par personne
- maximum 1 tonne d'émissions de CO₂ par personne et par an

Résultat du bilan Région-Energie

Le bilan énergétique régional établi en 2019 par l'agglomération permet à la région de se situer sur la trajectoire recommandée dans le cadre de la société à 2000 watts. Pour l'ensemble des communes de la couronne delémontaine, ce bilan indique une puissance continue par personne de 4255 watts et 6,7 tonnes d'émissions de CO₂ par personne¹ (cf fig. 1).

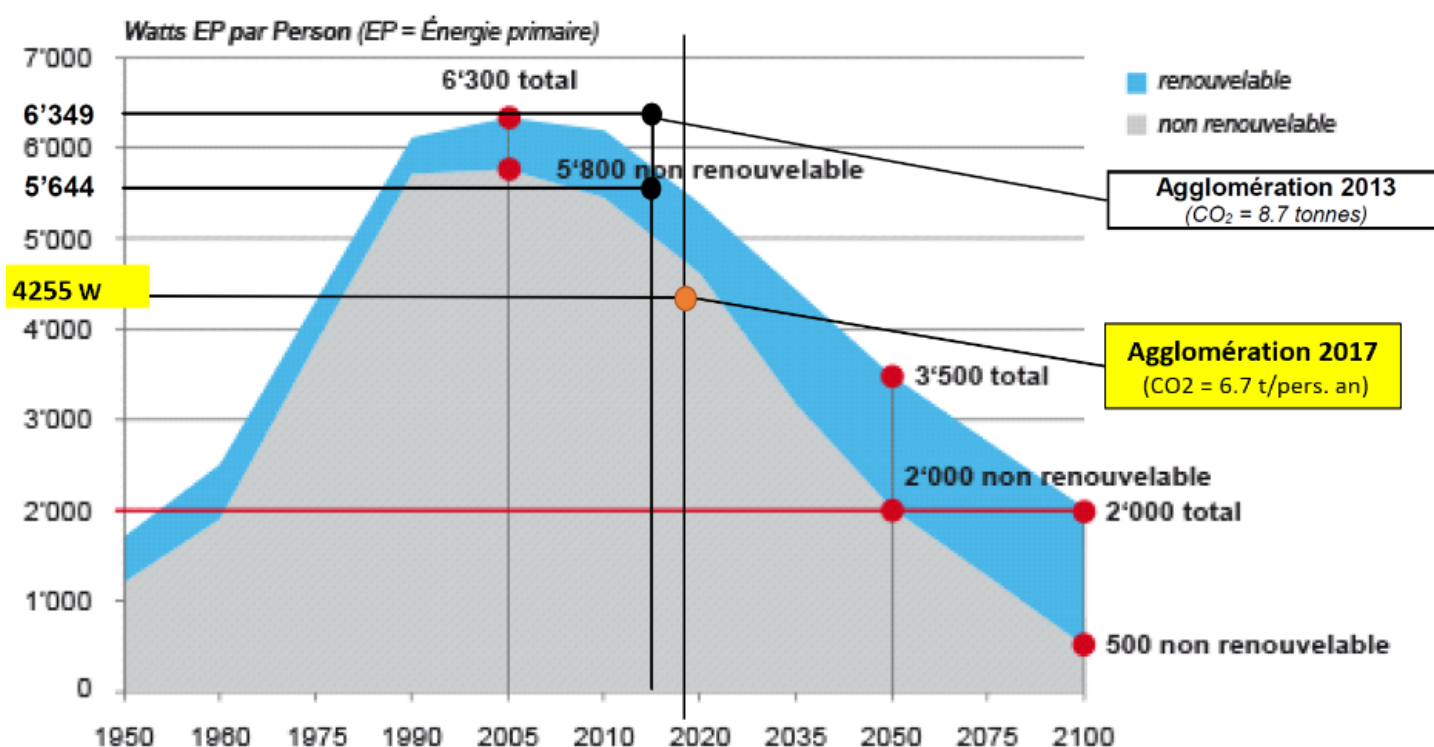


Fig. 1: Puissance continue par personne pour les communes de l'agglomération.

¹ Valeurs calculées avec les données 2017.

► Comparaison avec la moyenne suisse

En comparaison, la moyenne suisse de la même année est de 4710 watts pour 6,7 tonnes d'émissions de CO₂. Cela signifie que la consommation d'énergie primaire par habitant est 9,6% plus basse dans les communes de la couronne delémontaine par rapport à la moyenne suisse. Cela s'explique notamment par le niveau d'industrialisation moindre des villages.

Par contre, à niveau de consommation d'énergie égal, l'énergie primaire consommée dans l'agglomération génère 10,5% d'émissions de CO₂ en plus que la moyenne suisse. Cela s'explique notamment par une mobilité plus axée sur le transport individuel et un nombre de chauffages au mazout supérieur à la moyenne suisse (cf. fig. 2).

Comparaison des types de chauffage Agglomération vs moy. suisse

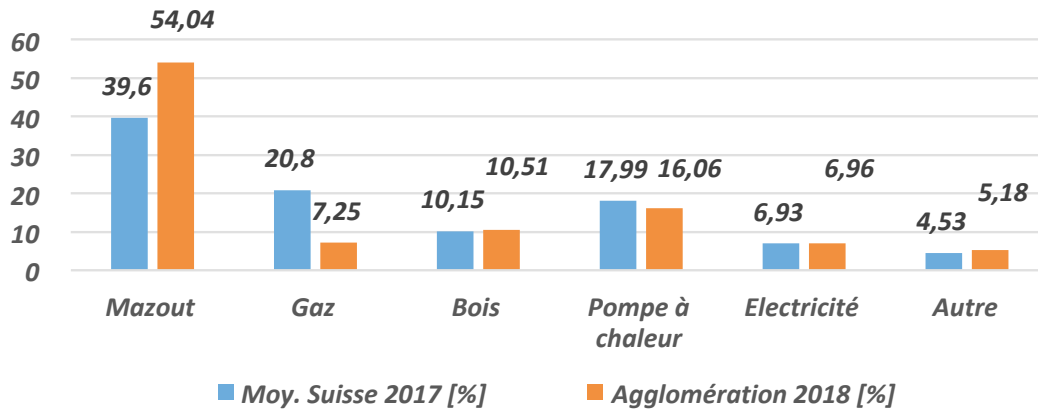


Fig. 2: Comparaison des types de chauffage dans les bâtiments. Source: Reg BL

Des exemples encourageants

Pour agir efficacement et dans la ligne des objectifs souhaités, les communes cherchent notamment à augmenter l'efficacité énergétique de leurs infrastructures et de leurs bâtiments et à recourir aux énergies renouve-

lables le plus souvent possible. Dans les chiffres, ces actions se traduisent par une diminution de 4,6% de la consommation d'électricité à la charge des communes (cf. fig. 3), soit une économie d'environ 22'000 fr.

Agglomération Electricité: consommation & production

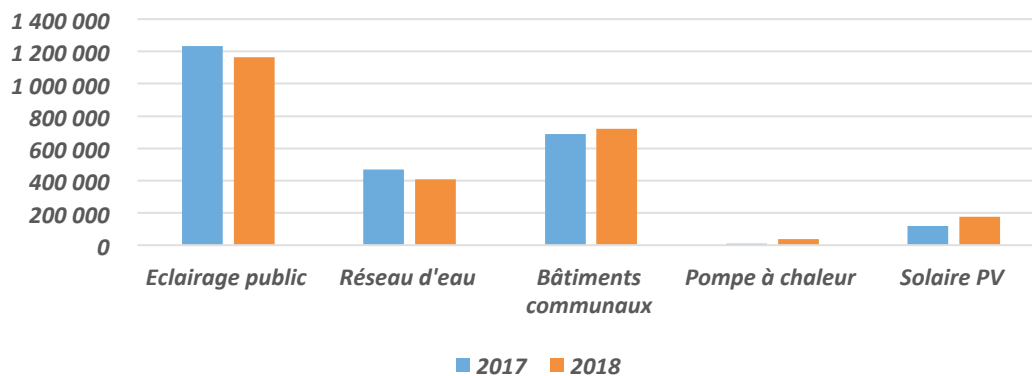


Fig. 3: Consommation et production d'électricité à la charge des communes.

L'éclairage public reste le plus grand consommateur électrique des ménages communaux, mais voit sa consommation baisser de 5,7% par rapport à 2017. L'attention portée à la gestion des réseaux d'eaux permet également de réduire la consommation énergétique (-13,4%).

Pour les bâtiments existants, plusieurs communes ont engagé ou réalisé des travaux de modernisation des éclairages qui participeront à limiter la consommation électrique. L'augmentation apparente de la consommation provient de l'augmentation du parc des bâtiments à la charge des communes.

La production d'électricité solaire provenant d'installations en mains communales est également en augmentation.

A noter qu'à partir de 2018, certaines communes ont installé des pompes à chaleur en remplacement de chaudières à mazout dans leurs bâtiments. Cette solution présente l'avantage d'améliorer l'efficacité énergétique de la production de chaleur, tout en réduisant drastiquement les émissions de CO₂.

► Des pompes à chaleur air/eau à Courtételle

Courtételle a montré la voie en installant deux pompes à chaleur de 35 kW qui assurent l'essentiel de la production de chaleur pour la salle de spectacles et le centre sportif attenant. Une optimisation énergétique de l'installation de ventilation a également été réalisée. Les besoins en eau

chaude sanitaire des vestiaires du centre sportif sont couverts par une installation solaire thermique. En 2018, 70% de la consommation a été couverte par les pompes à chaleur. Cela correspond à une économie d'environ 6600 litres de mazout, soit 18 t de CO₂.



Salle de spectacles de Courtételle et centre sportif.

Une pompe à chaleur géothermique à Corban

Corban, fusionné avec Val Terbi, a investi dans la rénovation de son école primaire. Les investissements ont visé prioritairement l'amélioration de l'isolation et le changement de système de production de chaleur. La toiture et les façades ont été isolées au-delà des normes légales et des fe-

nêtres triple vitrage ont été posées. La chaudière à mazout a été remplacée par une pompe à chaleur raccordée à 7 sondes géothermiques de 130 m chacune. L'installation de 20 m² de capteurs solaires thermiques couvre une partie des besoins en eau chaude sanitaire.



Ecole primaire de Corban.

La rénovation énergétique de cette école s'inscrit parfaitement dans la démarche Cité de l'énergie qui vise notamment à réduire les émissions de gaz à effet de serre.

Suivez les actions menées et en cours dans les communes de l'agglomération sous www.agglod.ch

Retour sur l'assemblée d'agglomération du 7 novembre 2019

L'assemblée d'agglomération s'est réunie en novembre sous la présidence de Jean-Claude Finger, conseiller communal à Courtételle. L'assemblée regroupe l'ensemble des conseils des 9 communes membres de l'agglomération.

L'ensemble des sujets actuels ont été parcourus. On relèvera en particulier que le projet d'agglomération de 3^e génération a finalement été approuvé par les Chambres fédérales. L'assemblée a pu revenir sur les différentes étapes qui ont permis de transformer un refus initial en un accord final positif. Le travail de défense politique et technique du dossier a été mené par tous les partenaires concernés. L'assemblée a exprimé une grande satisfaction pécunier de gratitude envers les autorités et administrations communales et cantonales et plus particulièrement à l'égard de Claude Hêche, Conseiller aux Etats.

La décision définitive de réintégrer Delémont par les Chambres fédérales a été prise en septembre 2019. L'accord sur les prestations (document réglant les subventions) entre Confédération, canton et agglomération est en cours de signature.

Le Conseil d'agglomération a décidé de renoncer à l'élaboration d'un Projet d'agglomération de 4^e génération. En effet, les projets d'agglomération approuvés de 1^{ère}, 2^e et 3^e générations comprennent environ 80 mesures, dont encore 60 en cours ou à réaliser. Les efforts doivent être concentrés sur la mise en œuvre. Le président de l'agglomération Damien Chappuis a exhorté les autorités cantonales et communales à inscrire les projets d'agglomération retenus dans leurs planifications financières.

L'assemblée a également pris connaissances du bilan énergétique de l'agglomération, des résultats du projet pour la mobilité future et des actions à mettre en place pour la promotion des zones d'activités. Ces sujets seront présentés dans une prochaine édition du journal de l'agglomération.

L'assemblée a également approuvé les comptes 2019 et le budget 2020, qui prévoit un montant

total de 289'600 francs à la charge des communes réparti selon le nombre d'habitants. L'ensemble des documents de l'assemblée peut être consulté sur le site www.agglod.ch.

Accord sur les prestations du projet d'agglomération de 3^e génération

Chaque projet d'agglomération approuvé fait l'objet d'un document signé par tous les partenaires et qui les engage pour la mise en œuvre des projets. Il s'agit de l'accord sur les prestations, actuellement en voie de signature. La Confédération y confirme son soutien financier aux projets. Le canton s'engage à mettre en œuvre les mesures, comme les communes. L'approbation des plans et les décisions des organes compétents en matière financière sont réservées.

Le taux de cofinancement de mesures est de 35% (pareil que pour le Projet d'agglomération de 2^e génération). A noter qu'il y aura des contributions forfaitaires sur un certain nombre de mesures. Il s'agit, par comparaison avec les précédents accords, de la seule nouveauté.

Au total, les projets sont devisés pour un montant de 33 millions de francs et bénéficieront de plus de 9 millions de francs de subventions fédérales. L'ensemble de ces projets devra débuter dans les 6 ans. En clair, les termes de l'accord sont: «Le début de l'exécution du projet de construction doit avoir lieu avant le 31 décembre 2025.» L'accord sur les prestations règle l'ensemble des mesures, mais chaque projet devra faire l'objet d'une convention. Ensuite, les travaux peuvent débuter, bien entendu avec également les dé-

cision de toutes les autorités compétentes en matière de financement.

Nouveau site internet

Depuis peu, le nouveau site internet de l'agglomération est en ligne et peut être consulté à l'adresse suivante: www.agglod.ch

L'élément déclencheur de la remise à niveau du site a été d'une part, l'entrée en vigueur du Plan directeur régional (PDR), et d'autre part, la labellisation Cité de l'énergie. Au travers de ces deux dossiers, il existe une grande quantité d'informations utiles pour les communes, les entreprises et la population. L'objectif de la plateforme souhaitée consiste donc à pouvoir fluidifier cette communication entre les acteurs et la rendre plus interactive.

Le nouveau site se décline comme une véritable plateforme de communication moderne et dynamique, permettant également aux citoyens et entreprises non seulement de s'informer, mais aussi d'alimenter le site. L'ancien site était principalement informatif, administratif et organisationnel. Son graphisme est compatible avec les écrans des téléphones portables. Un travail important d'intégration d'informations a été effectué qui permet de présenter toutes les mesures des projets d'agglomération dans une véritable base de données et sur une carte.

Le domaine de l'énergie est traité sous un angle de vulgarisation et dans un objectif d'appropriation par les acteurs (collectivités, entreprises et citoyens). Cela sera développé progressivement et présenté dans une prochaine édition du journal de l'agglomération.

N°	Nom	Etat	Lieu
1.1a	Gare routière, Delémont	Réalisée	Delémont
1.1b	Vilostation, Delémont	Réalisée	Delémont
1.2	Passage cyclable sous voies CFF, Delémont	À venir	Delémont
1.3a	Espaces publics en vieille ville, place Roland-Béguin	En cours	Delémont
1.3b	Espaces publics en vieille ville, rue de l'Hôpital	À venir	Delémont

Extrait de la page Mesures du nouveau site internet.